
MINISTRE DE L'INTERIEUR

18/2/1992

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

CABINET

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une mission sur la Fonction Publique territoriale

Une mission de réflexion et de propositions sur la fonction publique territoriale a été installée le 18 février 1992 par M. Philippe MARCHAND, Ministre de l'Intérieur et M. Jean-Pierre SUEUR, Secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales.

Confiée à M. Jacques RIGAUDIAT, Conseiller Référendaire à la Cour des Comptes, cette mission est destinée à examiner certains aspects du fonctionnement d'une fonction publique qui regroupe 1,2 million agents des collectivités locales.

Le lancement de cette démarche intervient à la fin d'une phase de construction statutaire qui dure depuis plusieurs années ; ainsi, après la publication des cadres d'emplois des métiers de la culture, après l'avis favorable donné par le conseil supérieur de la fonction publique territoriale sur ceux de la filière sportive et le prochain examen par cette instance, les 20 et 27 février prochains, des décrets concernant les métiers sanitaires et sociaux, une nouvelle étape peut maintenant être abordée.

Philippe MARCHAND et Jean-Pierre SUEUR avaient indiqué dès la fin de l'année dernière leur souhait de voir une mission de cette nature mise en oeuvre. Cette dernière doit notamment, en fonction des spécificités de la fonction publique territoriale, se saisir des thèmes du recrutement et de la formation, qui ont fait l'objet des discussions d'un groupe de travail.

Cette mission a également pour objet d'analyser concrètement, les questions inhérentes aux institutions de gestion, au droit syndical, aux seuils démographiques ainsi qu'aux conditions de mobilité tant externe qu'interne.

Pour la mener à bien, M. Philippe MARCHAND et M. Jean-Pierre SUEUR ont insisté sur la nécessité d'une consultation approfondie des organisations syndicales des associations d'élus et de l'ensemble des partenaires concernés.

Les différentes conclusions et propositions de la mission de M. RIGAUDIAT seront rassemblées dans un rapport remis au Gouvernement dans un délai de 6 mois.